



SOCIETE LAND'OR  
S.A AU CAPITAL 4.700.000 DINARS  
SIEGE SOCIAL : BIR JEDID 2054 KHELIDIA  
RC : B1112211997 - M.F : 0496254Y

## **CONVOCAION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES**

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les actionnaires de la Société à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle le lundi 30 mai 2016 à 11 Heures à l'Hôtel MOVENPICK Gammarth Tunis, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport annuel de gestion de la société de l'exercice 2015 ;
- Lecture du rapport général et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes pour les comptes individuels arrêtés au 31/12/2015 ;
- Approbation des états financiers individuels arrêtés au 31/12/2015 ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2015 et distribution de dividendes ;
- Approbation des conventions relevant de l'application de l'article 200 du Code des sociétés commerciales ;
- Renouvellement des mandats des administrateurs y compris celui du représentant des petits porteurs ;
- Renouvellement du mandant de commissaire aux comptes ;
- Fixation du montant des jetons de présence ;
- Quitus aux membres du Conseil d'Administration ;
- Lecture du rapport annuel de gestion du groupe ;
- Lecture du rapport des Commissaires aux Comptes pour les comptes consolidés arrêtés au 31/12/2015 ;
- Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2015 ;
- Approbation des conventions relevant de l'application de l'article 475 du Code des sociétés commerciales ;
- Pouvoir pour accomplir les formalités légales.

Les documents relatifs à ladite assemblée générale sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la société à Bir Jedid 2054 Khélidia dans les délais légaux et pendant les horaires d'ouverture.

**Pour le Conseil d'Administration**

**Le Président**



SOCIETE LAND'OR  
S.A AU CAPITAL 4.700.000 DINARS  
SIEGE SOCIAL : BIR JEDID 2054 KHELIDIA  
RC : B1112211997 - M.F : 0496254Y

**PROJET DES RESOLUTIONS PRESENTEES  
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 MAI 2016**

**Première résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport annuel du Conseil d'Administration et le rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve le rapport du conseil ainsi que les états financiers individuels de la société Land'Or arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et faisant ressortir un total bilan de 64.025.420 dinars et un résultat bénéficiaire de 2.291.106 dinars.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés.

**Deuxième résolution**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2015 s'élevant à 2.291.106 Dinars au compte "report à nouveau".

|                                |                    |
|--------------------------------|--------------------|
| > solde au 31/12/2014          | -5.762.838 Dinars  |
| > affectation du Résultat 2015 | 2.291.106 Dinars   |
| > solde au 31/12/2015          | -3.471.732 Dinars. |

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés.

**Troisième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de distribuer un dividende de 0,105 dinars par action par prélèvement sur les réserves distribuables.

Ce dividende sera mis en distribution à partir du 01 août 2016.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés.

**Quatrième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaire aux Comptes, approuve les conventions conclues dans le cadre des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales et prend acte des conclusions dudit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés.



### **Cinquième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que les mandats des membres du conseil d'administration :

- Mr Hatem Denguezli,
- Mr Hichem Ayed,
- Et Mr Ridha Chouria,

sont arrivés à leur terme, décide de les renouveler pour une nouvelle période de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés.

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le mandat de l'administrateur représentant les petits porteurs Mr Moez Joudi est arrivé à son terme, décide de le renouveler pour une nouvelle période de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés.

### **Sixième résolution**

Le mandat de la société FMBZ - KPMG Tunisie Commissaire aux Comptes étant arrivé à expiration, l'Assemblée décide de le renouveler pour une nouvelle période de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés.

### **Septième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil d'Administration pour l'exercice clos au 31 décembre 2015 ainsi que l'allocation à attribuer au Comité Permanent d'Audit respectivement, à la somme de quarante mille (40.000) dinars bruts et à la somme de huit mille (8.000) dinars bruts.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés.

### **Huitième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier, définitif et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés.



### **Neuvième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels consolidés arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et faisant ressortir un total bilan de 55.875.777 dinars et un résultat bénéficiaire de 691.581 dinars dont 691.522 part du groupe.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés.

### **Dixième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés.